

Fédération de tir à l'arc du Québec

Règlements sur cibles animalières 3D pour Athlètes, Organisateurs de compétitions et Juges

Effectifs au 1^{er} janvier 2012

Ces règlements ont été adaptés aux besoins du tir à l'arc animalier 3D québécois, à partir du Chapitre 11 des règlements sur cibles animalières de Tir à l'arc Canada

Pour toute compétition de niveau Canadien, [les règlements](#) (chapitre 11) de Tir à l'Arc Canada s'appliqueront dans leur intégralité.

Table des matières

1.	Information générale (FTAQ vs TAC)	4
2.	Poursuite de tournois	4
3.	Exigences générales de l'équipement	4
4.	Équipement des archers.....	4
4.1	Inspection	4
4.2	Poids et vitesse de la flèche.....	4
4.3	Boulons de branches.	5
4.4	Mires.....	5
4.5	Pression d'arc maximal :.....	5
4.6	Caméras, télémètres et jumelles.....	5
4.7	Une catégorie par archer.....	5
5.	Bris d'équipement et problème médicale.....	5
6.	Alcool et tabac sur le site de la compétition	6
7.	Procédures de bris d'égalité	6
8.	Catégorie d'âges	7
9.	Distances et piquets de couleur	7
10.	Catégories (définitions)	7
MAÎTRE 60 - M60 (homme et femme)	7	
MAÎTRE 50 – M50 (homme et femme)	7	
MIRE FIXE – BHR (homme et femme)	7	
OUVERT – BHO (homme et femme).....	8	
ARC RECOURBÉ SANS AIDE – RU (homme et femme).....	8	
INSTINCTIF – IN (homme et femme).	9	
CHASSEUR (HUN)(homme et femme)	10	
ARC LONG TRADITIONNEL – TRD (homme et femme)	10	
JUNIOR –JRC (homme et femme).....	11	
JUNIOR TRADITIONNEL – JRT (homme et femme).....	11	
CADET – CADC (homme et femme).....	11	
CADET TRADITIONNEL – CADT (homme et femme).....	11	
BENJAMIN – CUBC (homme et femme)	11	
BENJAMIN TRADITIONNEL – CUBT (homme et femme)	11	
MINIME – PCUBC (homme et femme)	11	
MINIME TRADITIONNEL – PCUBT	11	

PEEWEE – PW (homme et femme).....	11
CLASSE NON – COMPÉTITIVE (NC) (homme et femme).....	12
11. Le Tir	12
11.1 Temps de tir.....	12
12. Établissement des scores	12
13. Cartes de pointage	13
14. Aménagement du parcours.....	14
15. Allusion aux distances de tir	15
16. Protêts/Appels.....	15
17. Conséquences du bris des règles.....	16

Règlements sur cibles animalière 3D de la FTAQ adaptés d'après le Chapitre 11 des règlements de TAC

Effectifs au 1^{er} janvier 2012

1. Information générale (FTAQ vs TAC)

- 1.1 - Les règlements sont ceux de la TAC Chapitre 11 à moins d'avis contraire.
- 1.2 - Ce document est produit du document traduit et mis à jour par Ghislain Arsenault mai 2010 et inclus les changements des règlements 3D de la TAC du 1^{er} mai 2011.
- 1.3 - Les piquets, les distances de tir et les catégories pour la FTAQ varient par rapport à ceux de la TAC.
- 1.4 - Un tournoi sanctionné par la FTAQ doit être jugé par un juge provincial 3D ou candidat juge provincial 3D.
- 1.5 - Un tournoi local / club peut être jugé par un juge local 3D.
- 1.6 - À moins d'avis contraire, les règlements s'appliquent aux tournois intérieur et extérieur.

2. Poursuite de tournois

- 2.1 - Un participant qui commence le tir sur un parcours avec un groupe doit terminer la compétition avec ce même groupe.

3. Exigences générales de l'équipement

- 3.1 - Un équipement est permis à moins qu'il ne soit prohibé.

4. Équipement des archers

4.1 Inspection

- L'inspection de l'équipement de tir est obligatoire.

4.2 Poids et vitesse de la flèche

- Les flèches doivent peser au moins cinq (5) grains par livre de pression d'arc.
- La pression d'arc est définie au plus haut point durant son allonge (pression maximum ou force de propulsion) obtenue à l'allonge maximale.
- Une tolérance de cinq (5) grains sera accordée pour la marge d'erreur de la balance.
- Une tolérance de deux (2) livres pour la pression de l'arc est aussi accordée (variation de la balance), mais le poids de la flèche doit toujours tenir compte de la pression de l'arc.
- La limite de cinq (5) grains par livre ne s'appliquera pas si la combinaison arc / flèche de l'archer génère une vitesse de flèche moindre que deux cent quatre-vingt (280) pieds par seconde (PPS).
- Lorsqu'il procède à son inspection de son équipement, l'archer devra choisir une des deux options d'inspection mentionnées, mais pas les deux.
- Si cette vitesse est plus grande que deux cent quatre-vingt (280) pps, l'équipement de l'archer sera soumis à la limite des cinq (5) grains par flèche.
- Les tireurs se voient allouer une tolérance de trois (3) % pour la différence chronographe.

4.3 Boulons de branches.

- Lorsqu'un tireur a commencé le tournoi, il ne peut réajuster ses branches pour modifier sa pression d'arc tant qu'il ne pourra être vérifié à la fin de ce parcours.

4.4 Mires.

- Quand elles sont permises les mires ne peuvent dépasser douze (12) pouces à leur point d'attachement à la poignée d'arc.
- Une mire dans une division permettant les mires fixes ne doit pas être ajustée sur le terrain pendant le tournoi que cet ajustement demande un outil ou non.
- Les mires qui émettent un faisceau lumineux (laser) sur une cible sont prohibées.
- Une mire de type télescope avec ou sans lentille de grossissement est prohibé.

4.5 Pression d'arc maximal :

- Les compétiteurs hommes peuvent utiliser un arc de tension maximale de 80 livres au sommet de sa courbe à moins qu'il soit prohibé.
- Arc long instinctifs – 90 livres, maximum
- Femmes et hommes (Junior, cadet et benjamin), un maximum de 60 livres au sommet de l'allonge.
- Minime et Peewee, un maximum de 40 livres au sommet de l'allonge.

4.6 Caméras, télémètres et jumelles.

- Les caméras et les appareils de détection de la distance ne sont pas permis sur le terrain de tir sans regard à leur utilisation.
- Les archers peuvent utiliser des jumelles pour regarder la cible avant de tirer, mais ils doivent se rappeler les restrictions de temps pour leur tir.
- À cause des considérations de temps, aucun compétiteur ne pourra vérifier la cible au moyen de jumelles à partir du poste de tir après son tir.

4.7 Une catégorie par archer

- Les compétiteurs sont admissibles à participer dans seulement une catégorie dans tout événement sanctionné par la FTAQ.
-

5. Bris d'équipement et problème médicale

- Un bris d'équipement doit être visible et confirmé par la majorité du groupe.
- L'ordre de tir peut être modifié temporairement en cas de défaillance de l'équipement.
- Quoi qu'il en soit, il ne sera pas alloué plus de trente (30) minutes pour un tournoi et quinze (15) minutes pour un tournoi intérieur.
- Les autres archers du groupe tireront et marqueront leurs flèches avant que les archers des autres groupes puissent tirer et dépasser pour poursuivre le parcours.
- Si la réparation est effectuée durant le temps limite, l'archer concerné peut tirer les flèches restantes sur cette cible.
- Le groupe attendra l'archer pendant un maximum de trente (30) minutes ou quinze (15) selon le cas, avant de continuer le parcours.
- Un archer qui n'est pas en mesure de respecter le temps alloué, perdra le nombre de flèche encore à tirer sur cette cible et les flèches tirées par son groupe après ce moment jusqu'à ce qu'il rejoigne son groupe.

- L'équipement de l'archer peut être revérifié avant de retourner sur le parcours.
- Un bris d'équipement est la seule raison pour faire un changement d'équipement.
- Dans le cas d'un problème médical, trente (30) minutes seront allouées pour permettre au personnel médical de déterminer si l'archer peut continuer ou non le tournoi.
- Les règles sont les mêmes que pour un bris d'équipement.

6. Alcool et tabac sur le site de la compétition

- Aucune boisson ne pourra être transportée ou consommée sur le site de la compétition et sur le terrain de pratique pendant les heures de tir.
- Si dans l'opinion d'un juge, un archer est sous l'influence de l'alcool ou de toute substance pouvant causer des problèmes ou des risques pour la sécurité pour lui-même ou pour les autres, cette personne se verra refuser la permission de continuer dans cette compétition et sera disqualifiée.
- Il est défendu de fumer sur les parcours et les lieux de pratique.

7. Procédures de bris d'égalité

- Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores, l'ordre des résultats sera déterminé de la façon suivante.
- (Non-médailles)
 - Le plus grand nombre de 11
 - Le plus grand nombre de 10
 - Si l'égalité persiste, les archers seront déclarés égaux.
- (Médailles et autres)
 - Le nombre de 11 et 10 ne sont pas considérés
 - Une cible animalière sera placée à une distance inconnue.
 - Il y aura une petite marque placée au centre de la zone de pointage 11.
 - Une seule flèche sera tirée par archer pour le score
 - Si l'égalité n'est pas résolue, la flèche la plus près du centre du 11 déterminera le vainqueur.
 - Si l'égalité n'est pas levée, d'autres flèches de départage seront utilisées jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
- Si seulement un seul archer est présent au tir d'élimination, il sera déclaré vainqueur.
- Le temps alloué pour un archer pour tirer une flèche durant le bris d'égalité sera une (1) minute.

8. Catégorie d'âges

Maître 60	60 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours (homme et femme)
Maître 50	50 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours (homme et femme)
Senior	21 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours (homme et femme)
Junior	18-19-20 ans au 31 décembre de l'année en cours (homme et femme)
Cadet	15-16-17 ans au 31 décembre de l'année en cours (homme et femme)
Benjamin	13-14 ans au 31 décembre de l'année en cours (homme et femme)
Minime	10-11-12 ans au 31 décembre de l'année en cours (homme et femme)
PeeWee	9 ans et moins au 31 décembre de l'année en cours (homme et femme)

9. Distances et piquets de couleur

Couleur Piquet	Distances	Catégories
Orange	46 m (max)	Maître 50 (M50), Ouvert (BHO), Mire Fixe (BHR), Juniors (JRC)
Vert	37 m (max)	Maître 60, Chasseur (HUN), Cadet (CADC)
Blanc	27 m (max)	Maître 50 Traditionnel (M50TR), Recourbé sans aide (RU), Traditionnel (TRD), Instinctif (IN), Junior Traditionnel (JRT), Cadet Traditionnel (CADT), Benjamin Ouvert (CUBC), Benjamin Traditionnel (CUBT)
Bleu	20 m (max)	Minime (PCUBC), Minime Traditionnel (PCUBT), Peewee

10. Catégories (définitions)

MAÎTRE 60 - M60 (homme et femme)

- Optionnelle
- Peut tirer n'importe quel type d'équipement ou style sujet aux restrictions décrites ci-dessus.

MAÎTRE 50 – M50 (homme et femme)

- Optionnelle
- Peut tirer n'importe quel type d'équipement ou style sujet aux restrictions décrites ci-dessus.

MIRE FIXE – BHR (homme et femme)

- Tout type d'arc
- Déclencheur seulement
- Mire fixe seulement avec pointeaux fixes ou cheveux croisés

- Pointeaux de type circulaire sont permis s'ils sont tous de la même dimension.

OUVERT – BHO (homme et femme)

- Tout type d'arc
- Peut être utilisé avec déclencheur, gant, protège doigts ou aux doigts nus.
- Toute mire ajustable, de toute sorte sujette aux restrictions décrites ci-dessus.

ARC RECOURBÉ SANS AIDE – RU (homme et femme).

NOTE : catégorie 3D BAREBOW – BB (arc nu) de la Fédération mondiale de tir à l'arc (WA).

- Arcs recourbés ou arc long
- Les modèles permettant le tir au travers du corps de l'arc ne sont pas permis.
- Un déclencheur n'est pas permis.
- Aucun accessoire de visée n'est permis.
- Aucune marque sur l'arc ou sur la corde pouvant servir d'aide à la visée n'est permise.
- Les poignées multi couleurs et les marques publicitaires à l'intérieur des lames est permises.
- Un appuie-flèche pouvant être ajustable, un bouton pression mobile ou un repose flèche sont les seuls accessoires acceptés sur la fenêtre de l'arc pourvu qu'ils ne soient pas électriques ou électroniques et n'offrent pas d'aide additionnelle à la visée.
- Le point de pression ne sera pas placé à plus de 2 cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre du point de pivot de l'arc.
- Aucun vérificateur d'allonge n'est permis.
- Le diamètre maximum du tube des flèches ne pourra dépasser 9,3 mm. Les pointes de ses flèches peuvent avoir un diamètre maximum de 9,4 mm. Toutes les flèches de chaque athlète doivent être marquées sur le tube du nom de l'athlète ou de ses initiales. Les flèches seront du même matériel et uniforme en longueur, poids et couleur (empennage, points d'encoche et décorations).
- Aucun stabilisateur n'est permis.
- L'arc complet avec les accessoires permis doit passer dans un trou ou un anneau de 12,2 cm +/- 0,5 mm.
- Des compensateurs (torques flight compensators) intégrés à l'arc sont permis à condition de ne pas avoir de stabilisateurs.
- Des poids peuvent être additionnés à la partie inférieure du corps de l'arc. Tous ces poids, sans regard à la forme, doivent être montés directement sur le corps de l'arc sans tige, sans extension, sans connexion angulaire de montage et sans système d'absorption des chocs.
- La corde peut-être de différentes couleurs et peut posséder un tranche fil et un point d'encoche simple. Si deux points d'encoche sont utilisés, la distance entre eux doit être juste suffisante pour retenir l'encoche de la flèche. La fin du tranche fil ne peut se trouver à la hauteur des yeux de l'athlète lorsque l'arc est en pleine tension.
- Les repères pour la bouche ou le nez sont défendus sur la corde.

- Une protection pour les doigts de la forme d'un protège-doigts, un gant ou une palette ou un ruban pour tendre, tenir et lâcher la corde est permise.
- Un séparateur entre les doigts pour prévenir le pincement de la corde est permis.
- Un gant ordinaire, mitaine ou item similaires peut être porté sur la poignée de l'arc, mais ne doit pas être attaché à la poignée. La protection des doigts ne doit pas incorporer d'appareil pour tenir, tirer et relâcher la corde. Une tablette d'ancrage ou appareillage similaire attaché au protège-doigts dans le but d'ancrage n'est pas permise.

INSTINCTIF – IN (homme et femme).

NOTE : catégorie 3D INSTINCTIF - IN de la Fédération mondiale de tir à l'arc (WA).

- Arcs recourbés ou arc long
- Les modèles permettant le tir au travers du corps de l'arc ne sont pas permis.
- Tension maximal de 60 livres
- Un déclencheur n'est pas permis.
- Aucun accessoire de visée n'est permis.
- Aucune marque sur l'arc ou sur la corde pouvant servir d'aide à la visée n'est permis.
- Les poignées multi couleurs et les marques publicitaire à l'intérieur des lames est permises.
- Un contrôleur d'allonge n'est pas permis..
- Le diamètre maximum du tube des flèches ne pourra dépasser 9,3 mm. Les pointes de ces flèches peuvent avoir un diamètre maximum de 9,4 mm. Toutes les flèches de chaque athlète doivent être marquées sur le tube du nom de l'athlète ou de ses initiales. Les flèches seront du même matériel et uniformes en longueur, poids et couleur (empennage, points d'encoche et décorations) à l'exception de l'usure normale s'il y en a.
- Les hommes doivent utiliser des pointes vissées d'un minimum de 125 gr.
- Les femmes doivent utiliser des pointes vissées d'un minimum de 100 gr.
- Un stabilisateur de moins de 13 cm est permis sans tige, sans extension, sans connexion angulaires de montage et sans système d'absorption des chocs.
- Lors du tir, l'archer doit toucher la flèche avec son index contre l'encoche.
- Un point d'encoche simple est autorisé.
- Des positions différentes sur la corde (string walking) et des positions d'ancrage différentes au visage (string walking) ne sont pas permises.
- La corde peut-être de différentes couleurs et peut posséder un tranche fil et un point d'encoche simple. Si deux points d'encoche sont utilisés, la distance entre eux doit être juste suffisante pour retenir l'encoche de la flèche. La fin du tranche fil ne peut se trouver à la hauteur des yeux de l'athlète lorsque l'arc est en pleine tension.
- Les repères pour la bouche ou le nez sont défendus sur la corde.
- Une protection pour les doigts de la forme d'un protège-doigts, un gant ou une palette ou un ruban pour tendre, tenir et lâcher la corde est permise.

- Un gant ordinaire, mitaine ou items similaires peuvent être portés sur la poignée de l'arc, mais ne doit pas être attaché à la poignée. La protection des doigts ne doit pas incorporer d'appareil pour tenir, tirer et relâcher la corde. Une tablette d'ancrage ou appareillage similaire attaché au protège-doigts dans le but d'ancrage n'est pas permis.

CHASSEUR (HUN)(homme et femme)

- Tout type d'arc
- Peut-être utilisé avec déclencheur, gant, protège-doigts ou aux doigts nus.
- Mire fixe (**hommes seulement**) sujet aux restrictions décrites ci-dessus
- Mire fixe ou ajustable (**femmes seulement**) sujet aux restrictions décrites ci-dessus
- Seulement un (1) stabilisateur simple de moins de douze (12) pouces à partir du point d'attachement sur l'arc est permis.
- Des amortisseurs de vibrations secondaires ayant moins de deux (2) pouces de longueur à partir du point d'attachement à l'arc sont permis. Ce ne sont pas des contrepoids et aucun poids ne doit être ajouté à ces appareils.

ARC LONG TRADITIONNEL – TRD (homme et femme)

- La tension maximum de 90 livres
- L'arc doit satisfaire à la définition suivante d'un arc long : Un arc qui lorsque étiré, la corde touche seulement à l'encoche. Un arc qui au point d'appui de la fenêtre de l'arc devra être coupé au plus près de 1/8 de pouce de la ligne du centre d'arc. Au cas où un arc serait coupé au centre de la ligne de l'arc, on pourrait le requalifier en ajoutant un support de cuir d'une épaisseur qui lui permettrait de rencontrer les normes.
- Un déclencheur n'est pas permis.
- Lors du tir, l'archer doit toucher la flèche avec son index sur l'encoche de la flèche.
- Un point d'ancrage simple seulement.
- Les positions différentes sur la corde ou sur le visage ne sont pas permises.
- Toutes les flèches doivent être encochées à la même position sur la corde.
- Les cordes multi couleurs ne sont pas permises avec un tranche fils sans marque.
- Un ou deux localisateurs d'encoches du type à pression, tube, filament ou soie dentaire peuvent être installés sur le tranche fil.
- La flèche devra être tirée sur la main ou sur la tablette sans repose-flèche élevé. Seulement une pièce de cuir ou de matériel similaire de 1/8 de pouce d'épaisseur ou moins sera acceptée sur la fenêtre de l'arc.
- Les repose flèches avec un ajustement mécanique et les plongeurs cousinés sont défendus.

- Les mires, les balanciers ou les stabilisateurs sont défendus. Un archer qui contreviendra à ce règlement en construisant un arc avec une poignée massive ou balancée sera disqualifié.
- Les tubes des flèches doivent
 - Être identiques dans leur longueur, poids et couleur à l'exception de l'usure normale.
 - Être fait de bois
- Un repose flèche avancé (overdraw) n'est pas permis.

JUNIOR -JRC (homme et femme)

- Arc à poulies seulement
- Peut-être utilisé avec déclencheur, gant, protège-doigts ou aux doigts nus.
- Mire fixe ou ajustable sujet aux restrictions décrites ci-dessus.

JUNIOR TRADITIONNEL – JRT (homme et femme)

- Arc recourbé ou long seulement
- Un déclencheur n'est pas permis.
- Un point d'ancrage unique seulement.
- Les positions différentes sur la corde ou sur le visage ne sont pas permises.
- Pendant le tir l'archer doit toucher l'encoche de la flèche avec son index.

CADET – CADC (homme et femme)

- Même équipement que **JUNIOR ARC À POULIES – JRC**

CADET TRADITIONNEL – CADT (homme et femme)

- Même équipement que le **JUNIOR INSTINCTIFS – JRT**

BENJAMIN – CUBC (homme et femme)

- Même équipement que **JUNIOR ARC À POULIES – JRC**

BENJAMIN TRADITIONNEL – CUBT (homme et femme)

- Même équipement que le **JUNIOR INSTINCTIFS – JRT**

MINIME – PCUBC (homme et femme)

- Même équipement que **JUNIOR ARC À POULIES – JRC**

MINIME TRADITIONNEL – PCUBT

- Même équipement que le **JUNIOR INSTINCTIFS – JRT**

PEEWEE – PW (homme et femme)

- Tout type d'équipement ou style, sujet aux restrictions identifiées ci-dessus.
- Pas de classe séparée homme / femme.
- Distance maximum de 20 m
- Ne sont pas éligibles à recevoir des médailles.
- Tous participants devraient recevoir un prix de participation.

CLASSE NON – COMPÉTITIVE (NC) (homme et femme)

- Les archers qui possèdent des équipements qui tombent à l'extérieur des présents guides seront placés dans cette catégorie jusqu'à ce que le Comité 3D du TAC établisse la catégorie et les règlements déterminant où elle doit être placée.
- Pas de classe séparée homme / femme.
- Aucune reconnaissance ou médaille ne sera décernée à cette classe
- Peut être tiré de n'importe quel poste de tir.

11. Le Tir

- Une flèche par archer est tirée par cible pour tous les catégories d'archers.
- Toute flèche échappée et pouvant être reprise sans laisser sa position de tir et en touchant la poste de tir peut être ré-encochée et retirée.
- Si une cible tombe, et il est impossible pour le groupe de déterminer l'emplacement de l'impact de la flèche, le tir peut être repris avec l'accord du juge.
- Les positions de tir plus éloignées de la cible doivent être tirées en premier, à moins d'un avis contraire d'un officiel.
- Les archers tirant de la même position doivent tirer en alternance de cible en cible.
- (Extérieur seulement). L'archer doit toucher au poste de tir avec une partie de son corps. (Tir en salle seulement). Pendant le tir, le tireur doit tirer de sa position de tir désignée.

11.1 - Temps de tir.

- (Tir en salle seulement). Les groupes peuvent être avertis si les officiels trouvent qu'ils prennent un temps excessif pour compléter leurs tirs.
- Après qu'un groupe a été averti une première fois, cinq (5) points seront déduits à chaque archer du groupe.
- (Extérieure seulement). Deux (2) minutes seront allouées pour le premier archer du groupe. Ce temps commencera aussitôt que le groupe précédent aura quitté la cible. Chaque archer suivant de ce groupe aura deux (2) minutes pour tirer sa flèche. Cette limite de temps de deux (2) minutes commence quand l'archer précédent de ce groupe relâche sa flèche.
- Un archer trouvé en violation de cette règle pourra avoir cinq (5) points déduits de son score.
- Une flèche passe au travers la cible, ou rebondit de la cible, le pointage sera celui déterminé par la majorité des membres du groupe qui ont été témoins de cette flèche passée ou rebondie. S'il y a désaccord dans le groupe quant au score, cette flèche pourra être retirée avant que les archers avancent à la cible. (Une flèche passée au travers est définie comme ayant complètement traversée la cible, avec du matériel 360 degrés autour de la flèche et laissant un trou d'entrée et de sortie.)

12. Établissement des scores

- Pour être comptabilisée, une flèche doit être plantée dans la cible.
- Pour toutes les compétitions sanctionnées par la FTAQ, l'établissement des scores se fait de la façon suivante :

- **11** – Petit cercle centré à l'intérieur du 10. Approximativement 25 % de la zone du 10 sera utilisé. La flèche doit au moins toucher à la ligne de séparation.
- **10** – Cercle à l'intérieure de la zone vitale. La flèche doit au moins toucher à la ligne de séparation.
- **8** – Zone vitale extérieure de la zone du 10. La flèche doit au moins toucher la ligne de séparation.
- **5** - La flèche doit être piquée dans le reste de l'animal touchant la couleur du corps de cet animal.
- **0 (M)** – La flèche est piquée dans les cornes ou les sabots sans toucher à la couleur de l'animal, a manqué la cible ou à ricoché hors de la cible.
- Toutes les zones de pointage seront utilisées à moins qu'il soit noté autrement au poste de tir.
- Toute flèche relâchée accidentellement ou délibérément et qui n'est pas dans une zone de la cible sera comptabilisé comme zéro (0).
- Le pointage des flèches doit être inscrit sur les deux cartes par les deux marqueurs avant que les flèches ne soient retirées de la cible.
- Un pointage de zéro (0) sera inscrit pour une flèche retirée avant d'être comptabilisée.
- Une flèche retirée par un archer qui n'est pas propriétaire de la flèche, le pointage sera celui déterminé par la majorité des membres du groupe.
- Une flèche atteignant l'encoche d'une autre flèche et y restant plantée, doit être comptabilisée selon la valeur de la flèche atteinte.
- Une flèche passé ou ayant rebondie devra être scorée selon l'accord de la majorité des archers du groupe si ceux-ci peuvent témoigner du point d'impact. S'il n'y a pas d'accord, de la majorité des archers du groupe, elle sera retirée.
- Tout athlète à une cible réfèrera aux compétiteurs du groupe toute question à propos de la valeur d'une flèche avant que les flèches ne soient retirées de la cible. L'opinion majoritaire du groupe décidera de la valeur de la flèche. S'il y avait une décision partagé (50/50), la valeur retenue sera la plus grange. La décision des archers est finale.

13. Cartes de pointage

- Toutes les cartes de pointage doivent être mélangées et les groupes séparés.
- Une équipe de trois (3) ou quatre (4) parents ou amis avec une autre personne étrangère est considérée comme un groupe séparé.
- L'étranger doit être un des marqueurs pour le groupe.
- Les cartes de pointage doivent être écrites en double.
- Un désaccord entre 2 cartes de pointage peut être découvert après que les flèches aient été retirées. Un juge pourra alors corriger les cartes de pointage s'il y a suffisamment de preuves pour déterminer quel score est bon. Sinon, le score le bus bas sera retenu.
- Une erreur sur une carte de pointage peut être corrigée avant que les flèches ne soient retirées à condition que tous les archers soient d'accord avec la correction.
- Ces corrections doivent être initialisées par les archers de ce groupe.
- Toute autre dispute concernant les scores inscrits sur une carte de pointage doit être référée à un juge avant la remise des cartes à la personne désignée par le comité organisateur.

- Toutes les cartes de pointage doivent être remises avant la fin de chaque parcours.
- Elles doivent être lisibles, compilées et signées pour être acceptées.
- Lorsque les cartes de pointage seront remises à la personne désignée par le comité organisateur, elles ne peuvent plus être corrigées ou modifiées par la suite.
- Tout calcul inexact qui pourrait avantager le pointage d'un tireur aura comme conséquence la disqualification de cet archer.
- Toute participant qui modifie sans autorisation ou falsifie un pointage ou qui sait qu'il a un pointage modifié ou falsifie, sera automatiquement disqualifié et exclu de toutes compétitions sanctionnées par la FTAQ et TAC pour une période d'un an.
- Chaque participant est responsable de l'exactitude de l'information sur sa carte de pointage (nom, catégorie, pointage, etc.).
- Chaque participant est responsable de ses cartes de pointage et aucune carte ne sera reproduite pour remplacer une carte perdue, endommagée ou volée sans l'autorisation d'un juge ou d'une personne désignée par le comité organisateur.
- Toutes les cartes de pointage doivent être conservées par le club hôte pour une période d'un (1) an.
- Les résultats du tournoi doivent être envoyée par le club organisateur au bureau de la FTAQ au plus tard quarante-huit (48) heures après la fin du tournoi selon la méthode prescrit.

14. Aménagement du parcours.

- Une copie de ce règlement doit être affichée sur le parcours de tir.
- Les cibles animalières installées sur le parcours doivent être de type 3D.
- Un mélange de cibles de différentes sortes et grandeurs est autorisé.
- Les cibles doivent être installées de telle façon que les aires de la partie vitale sont ouvertes et facile à distinguer.
- Dans la majorité des cas, le travers ou la partie vitale la plus complètement visible doit être utilisée.
- S'il y a plusieurs zones marquantes sur une cible, les organisateurs doivent identifier la zone correcte à tirer de façon appropriée au poste de tir. Ceci doit être fait assez clairement pour ne pas être manqué de tous les postes de tir.
- Si la zone de score correcte, n'est pas montrée de façon appropriée, les flèches de n'importe quelle zone de score compteront.
- Des photos représentant les cibles utilisées durant la compétition avec les zones vitales bien identifiées, (la zone vitale doit être la même que sur la photo) doivent être placées à un des endroits suivant :
 - à l'enregistrement
 - à l'entrée de chaque parcours
 - à chaque poste de tir
 - copies des photos peuvent être remises à chacun des participants ;ors de l'inscription.
- Les distances du poste de tir aux parties vitales des cibles ne doivent pas dépasser les distances maximales indiquées pour ces catégories respectives.
- Les tolérances sur les distances maximales aux parties vitales ne peuvent dépasser une verge.

- Les distances doivent être mesurées à une hauteur approximative de 1,5 à 2 mètres au dessus du sol jusqu'au centre de la partie vitale.
- Tous les instruments de mesure appropriés peuvent être utilisés aux conditions de satisfaire aux tolérances.
- (EXTÉRIEUR SEULEMENT). Les aires d'attente seront délimitées par un ruban de sécurité ou toute autre marque placées à telle distance permettant au groupe approchant de voir le groupe qui le précède et d'attendre. La distance doit être adéquate de façon à ne pas permettre au groupe approchant de déranger les archers en situations de tir. Le groupe approchant doit attendre dans cette aire d'attente jusqu'à ce que les archers aient enregistré leurs scores et se soient déplacés jusqu'à la prochaine cible.

15. Allusion aux distances de tir

- Il est formellement interdit de discuter des distances de tir jusqu'à ce que les pointages aient été comptabilisés.
- Les discussions sont limitées seulement aux archers qui ont déjà tiré la cible concernée.
- Toute discussion avec des compétiteurs n'ayant pas encore tiré la cible concernée pourra être sujette à une pénalité.

16. Protêts/Appels

- Aucun appel ne pourra être fait contre la valeur d'une flèche.
- Juré d'appel. Le comité organisateur choisit le président du jury qui sera la première personne non impliquée dans le sujet de l'appel, dans la liste suivante :
- Le juge de niveau provincial ou de plus haut niveau avec le plus d'années actives qui est présent sans être officiel de la compétition et qui n'est pas compétiteur.
- Le juge certifié de plus haut niveau avec le plus d'années d'expérience comme juge et qui est officiel de la compétition.
- Un juge ayant la connaissance requise sans être compétiteur.
- Un officier de la FTAQ ayant les connaissances requises qui n'est pas compétiteur.
- Dans l'éventualité d'un litige sur la nomination du président du jury, la décision sera prise par un officier de la FTAQ ou de son représentant.
- La notification d'un appel doit être faite verbalement au juge en chef responsable du tournoi, dans les trente (30) minutes suivant le tir de la dernière flèche de la ronde en cours.
- Les appels doivent être faits par écrit, accompagnés par un montant de vingt (20,00\$) dollars dans les 45 minutes après la prise de pointage de la dernière flèche tirée.
- Si un appel est reçu le président du jury appointera deux membres du jury selon la liste ci-haut auxquels s'ajouteront si nécessaire des compétiteurs impartiaux et connaissant dans des catégories différents de l'appelant.
- Toute décision rendue par le comité de jury sera signifiée par écrit et soumise à l'appelant avant la remise des prix et médailles.
- Toutes les décisions rendues par ce comité sont finales.
- Si l'appel est retenu, le montant de vingt (20,00\$) dollars est retourné à l'appelant. Sinon, il sera remis au comité organisateur.

- Le président du jury d'appel ou son délégué doivent être disponibles sur le terrain du tournoi en tout temps durant les championnats, incluant la pratique officielle, et jusqu'à au moins quarante-cinq (45) minutes après la prise de pointage de la dernière flèche tirée.

17. Conséquences du bris des règles

- Un archer tirant d'une mauvaise position ou ne touchant pas le pas de tir recevra un miss (0) pour sa flèche.
- Un archer qui est trouvé ayant utilisé, ou utilisant un équipement illégal sera classé dans la catégorie non compétitive (NC).
- Un compétiteur ayant été trouvé utiliser un appareil de détection des distances durant la compétition sera immédiatement disqualifié.
- Un archer ayant été trouvé discuter les distances des cibles avant que le groupe ait complété le tir de la cible recevra un miss (0) pour sa flèche et un avertissement.
- Une seconde offense conduira à sa disqualification.
- (Intérieur seulement). Les archers doivent se diriger aussi directement que possible à leur cible pour la prise de pointage et devront retourner directement à la ligne de tir. Marcher vers les autres cibles sera considéré comme étant un avantage injuste et cinq (5) points seront déduits de la carte de pointage de l'archer. Une deuxième offense conduira à sa disqualification.
- Un archer ne peut vérifier la cible avec ses jumelles après son tir. Un archer trouvé en violation de cette règle recevra un avertissement et aura cinq (5) points déduits de sa feuille de pointage pour chaque offense subséquente.
- Un archer trouvé en possession ou utilisant de l'alcool ou des substances illicites sur le parcours ou dans les aires de pratique ou autre aires où l'équipement est utilisé sera disqualifié.
- Un archer arrivant après que le tir ait débuté peut être escorté sur le parcours pour rejoindre son groupe, mais il recevra un miss (0) pour chaque cible déjà tirée par son groupe.
- Un archer qui est trouvé avoir une conduite antisportive sera disqualifié.
- La ronde 3D n'est pas un événement chronométré, mais dans le cas d'un groupe / équipe causant un bouchon de circulation, les juges agiront en conséquence.
- Les flèches seront scorées par deux archers avant qu'elles ne soient retirées. À moins que le groupe puisse se mettre d'accord sur la valeur d'une flèche qui a été retirée avant d'être enregistrée, la flèche recevra un miss (0) et l'athlète qui a retiré la flèche (si différent du tireur de cette flèche) recevra aussi un miss (0) pour cette cible.
- Un archer qui retire une flèche avant qu'elle n'ait été scorée recevra un miss (0) pour cette cible. Une répétition de cette offense résultera en la disqualification du tireur qui retire ainsi les flèches.
- Tout archer modifiant intentionnellement le parcours en déplaçant les cibles, les piquets ou les obstacles peut être disqualifié.
- Un archer quittant le parcours ou échangeant son équipement sans suivre la procédure de bris d'équipement ou maladie ou sans l'autorisation d'un juge sera disqualifié.
- Un total inexact qui avantage le score d'un compétiteur résultera en la disqualification de ce compétiteur.

- Toute personne qui altère sans autorisation, ou falsifie un score, ou qui est au courant d'un pointage altéré ou falsifier sera inapte à compétitionner dans tout évènement sanctionné de la FTAQ et TAC pour un an.